



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
07/08/2025

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Françoise SUVE	M. Claude CHARLOT
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Emmanuel BERART
M. Nicolas BRIGNONE	M. Eric MELTESALE
Mme Cindy PRALONG	M. Bernard LAVANDIER
M. Philippe BLAISE	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Naïa WATEOU	
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
		Mme Magali MANUOHALALO	Mme Charlotte THAIAWE
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	: 35	M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
Nombre de votants (12 procurations)	: 47	Mme Laurie HUMUNI	Mme Anne-Christine CHIMENTI
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Pascale SERVENT	Mme Veylma FALAEAO
		Mme Janine BAJON	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-918

autorisant la signature d'un ou des marchés à bons de commande
pour l'entretien du patrimoine végétalisé et des réseaux d'arrosage

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 13 août 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424/CP du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/68 du 25 juillet 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd)
entendue en séance du 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire est habilité à signer le ou les marchés à bons de commande, pour une durée d'un an reconductible trois fois, avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres pour chacun des marchés et lots suivants :

1^{er} appel d'offres : Entretien d'espaces verts communaux

Lots n° 1 à 9 : Entretien des espaces verts, respectivement de la zone 1 à la zone 9,
Lot n° 10 : Entretien des espaces verts du parc naturel du Ouen-Toro.

2nd appel d'offres : Contrôle et entretien des réseaux d'arrosage

ARTICLE 2 /

Le(s) marché(s) visé(s) à l'article 1^{er} ont pour objet l'entretien du patrimoine végétalisé et des réseaux d'arrosage de la commune.

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la coupe des pelouses, le désherbage des massifs végétaux, la taille des haies et le maintien en état des arrosages automatiques.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé annuellement à cent soixante-dix millions (170 000 000) de francs CFP, imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250813-9557-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 18 août 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AOÛT 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 août 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, with the name 'Kimberley BARONI' printed in blue below it.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style, with the name 'SONIA LAGARDE' printed in black below it.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1